



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Ophtalmologie du jeune enfant

Question écrite n° 6265

Texte de la question

Mme Stéphanie Kochert interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'examen ophtalmologique du très jeune enfant. Afin de répondre au mieux à son besoin d'exploration du monde et de favoriser son entrée à l'école, il est important de s'assurer des capacités motrices et sensorielles de l'enfant. Le jeune enfant peut ne pas avoir les capacités d'identification et d'expression d'une difficulté liée à son acuité visuelle. Par ailleurs, la prévention précoce à travers le dépistage de certaines pathologies, à l'instar de l'amblyopie, pourrait permettre une meilleure prise en charge de celles-ci et d'en limiter les effets. L'organisation de consultations ophtalmologiques de prévention en plus de celles organisées par la médecine scolaire apparaissent importantes. À ce sujet, elle lui demande quels sont les dispositifs mis en œuvre et quelles actions porte le Gouvernement, notamment, dans le cadre des assises en cours relatives à la santé de l'enfant.

Texte de la réponse

Le dépistage précoce des troubles de la vision est un enjeu important du développement de l'enfant. Dans le rapport « Actualisation du contenu des examens de santé de l'enfant, messages et outils de prévention du carnet de santé en vue de sa dématérialisation » de mars 2022, le Haut Conseil de la santé publique a émis un certain nombre de recommandations dont certaines visent à améliorer ce dépistage à l'occasion de la réalisation des vingt examens de santé obligatoires de l'enfant, notamment pour ceux ayant des facteurs de risque de pathologie visuelle. La prochaine version du carnet de santé de l'enfant sera actualisée sur la base de ces recommandations. Les autres recommandations issues des Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant ont été remises au Gouvernement qui les examine actuellement.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Kochert](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6265

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2023](#), page 2338

Réponse publiée au JO le : [26 septembre 2023](#), page 8572